

M. Georges Python : quarante ans au service de l'école

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — M. Georges Python. — Leçons de français pour le cours moyen. — Les principaux événements de l'année 1925. — M. le Conseiller d'Etat Ernest Perrier, Directeur de l'Instruction publique. — Communications du Dépôt central du matériel scolaire, section A. — Société des institutrices.

M. GEORGES PYTHON

QUARANTE ANS AU SERVICE DE L'ÉCOLE

Désormais, la date du 7 septembre 1886 sera classée au nombre des plus marquantes de notre histoire cantonale. Ne rappelle-t-elle pas un événement mémorable, le point de départ d'une ère de brillant renouveau pour notre pays ? C'est, en effet, ce jour-là que le Grand Conseil désigna le successeur de M. Fournier au Conseil d'Etat, dans la personne de M. le député Georges Python, à qui l'école fribourgeoise est redevable de ses incontestables progrès.

Aussi bien, en éveillant ce souvenir, la *Revue Suisse* de septembre dernier lui a donné sa haute signification, dans un article où les souhaits cordiaux d'un ami ont provoqué un écho prolongé en notre patrie et par-delà ses frontières. De tous côtés, des félicitations et des vœux sont allés au vénéré jubilaire bien ému du bruit qui se faisait autour de son nom. Alors, les amis de M. Python s'étaient associés avec joie à cette fête commémorative ; aujourd'hui, ils bénissent la Providence d'avoir permis à notre grand concitoyen

de mesurer l'étendue de l'estime que lui vouaient non seulement ses compatriotes, mais tant de personnalités éminentes de Suisse et de l'étranger.

En ce 7 septembre 1926, à la vérité, les quarante années de fonction de M. le conseiller Python n'étaient pas encore expirées. Ce ne fut que deux mois après son élection qu'il alla occuper sa charge, répondant ainsi sans élan aux invites réitérées du Gouvernement. Qui donc ne voudrait voir dans cette hésitation comme un pressentiment des épreuves que lui réservait l'avenir ? A une heure grave de sa carrière, on l'entendra s'écrier : « Ne peut-il pas paraître invraisemblable qu'on aille de gaieté de cœur au-devant des difficultés et qu'on assume des risques dans un intérêt purement idéal ? »

Au début de l'année présente, huit lustres avaient, dès lors, passé sur la noble et blanche tête de notre haut magistrat, quand il aborda, après une orageuse existence, au port de l'éternelle quiétude. Durant ses longues années d'une inlassable activité, il se consolait de l'âpreté des luttes politiques dans le réconfort d'amitiés fidèles, et il trouvait, auprès des siens, en son aimable asile de Fillistorf, l'antidote de haines qui ne désarmèrent jamais. Il oubliait l'indifférence, l'ingratitude et même le reniement, plus triste encore. Il fit mieux, il pardonna et, — parce qu'il avait compris la leçon du « Sermon sur la montagne », — il goûta la douceur de la paix dont furent inondés ses derniers jours. En un mot, M. le conseiller d'Etat Python est allé recevoir la récompense promise aux bons serviteurs des grandes causes de Dieu : la religion et la famille, la patrie et l'école.

Dans les quelques notes qui vont suivre, je n'envisagerai M. Python que dans son rôle d'animateur persévérant de notre école, laissant à d'autres la tâche plus haute de décrire ses interventions dans le vaste domaine de la politique et du Gouvernement. Mon programme, tout restreint qu'il soit, va pourtant remplir de multiples pages du *Bulletin pédagogique* que l'illustre défunt aima parce que c'était l'organe de la Société fribourgeoise d'Education qui lui fut toujours chère et dont il proclama souvent la précieuse collaboration.

I. Autour de la loi scolaire de 1884

Qui se souvient, aujourd'hui, de l'état de l'école populaire du canton de Fribourg avant l'adoption de la loi scolaire qui nous régit ? A en juger par les constatations de la presse, mises au jour à l'occasion du décès de M. Python, cette situation n'était guère reluisante au moment où la direction générale de l'enseignement allait passer en d'autres mains. Cependant, le meilleur document, le plus probant peut-être, qui puisse être invoqué à cet égard, sera toujours fourni par la statistique des examens des recrutables, statistique qui, traduite dans le langage évocateur des graphiques, situerait notre

enseignement au bas degré de l'échelle des Etats confédérés. Ah ! ces statistiques, ah ! ces notes moyennes qui prétendaient fixer au centième près la valeur des connaissances scolaires de notre jeunesse ! en a-t-on assez médité ? Honnies dans les journaux, décriées dans les assemblées, elles furent même citées à la barre des pouvoirs publics sans avoir mérité ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Les examens fédéraux, il est vrai, n'étaient qu'un contrôle, mais ce contrôle avait été voulu et imposé par une certaine opinion qui en attendait d'importants résultats. Il ne s'agissait rien moins que de provoquer l'intervention de la Confédération dans le domaine scolaire resté intangible, malgré les assauts livrés à la première des autonomies cantonales.

A l'heure où j'écris ces lignes, les souvenirs de ce lointain passé me reviennent en foule. Je me revois dans une réunion qui, sous la présidence de M. le préfet Grangier, avait groupé, au château de Bulle, tout ce que le pays de Gruyère comptait d'éléments influents et d'amis de l'école. On y délibéra avec entrain et fort longtemps sur les mesures les plus efficaces à appliquer pour rénover un enseignement reconnu absolument déficitaire. C'est que l'on était humilié de voir ce beau district relégué dans l'un des derniers rangs des cent quatre-vingt-cinq circonscriptions administratives suisses, relativement à la note moyenne scolaire des recrutables. Il convient d'ajouter que les autres districts fribourgeois ne se trouvaient guère mieux notés.

Sous l'empire de cette déception dont on se gaudissait dans un clan de notre Nuithonie, le Gouvernement s'émut. Il se demanda quel serait le moyen de parer à l'insuccès constant de nos jeunes gens devant les experts pédagogiques. Il conclut à la nécessité d'une refonte de la législation sur l'instruction primaire. Il discuta un avant-projet où l'on avait prévu, entre autres améliorations, le renforcement des pénalités contre les absences illégitimes, la réorganisation de l'école quant à la durée du temps de classe, aux congés, aux promotions, à la rétribution du personnel enseignant, à l'inspection des écoles ; il adopta d'autres dispositions encore qui répondaient aux réquisits de l'heure et que l'on formulait partout. On espérait ainsi atténuer la faiblesse de l'enseignement et procurer enfin aux élèves des écoles primaires les bienfaits d'une instruction suffisante que pouvait acquérir la jeunesse de cantons signalés comme avancés dans les tables du statisticien fédéral.

En relisant le *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil* pour l'année 1884, on ne peut se défendre de constater, dans les débats qui intervinrent sur le projet d'une nouvelle loi scolaire, que l'opinion de nos pères conscrits se mouvait uniquement sous le signe fatidique des « examens des recrues ».

« Un autre motif, disait M. Théraulaz, le président du Gouvernement d'alors, est l'infériorité de ces examens. (Le haut magistrat ouvrit ici une parenthèse pour se déclarer sceptique à l'endroit des

épreuves fédérales comme on les comprend dans un certain milieu.) Ces examens, ajoutait-il, manquent de base au point de vue pratique, attendu que les mêmes interrogations sont posées aux ressortissants des cantons agricoles et à ceux des contrées industrielles. On semble vouloir former dans le même moule des jeunes gens destinés à des carrières opposées. » Et, delà, à prétendre que l'instruction donnée avec une tendance aussi uniformisante aurait le résultat de provoquer un rapide déclassement de la population, il n'y avait qu'un pas et ce pas fut vite franchi par M. Théraulaz et certains de ses auditeurs. Le Gouvernement, néanmoins, se prétendit résolu à tenter quelque chose pour remédier à la fâcheuse posture de notre école. Cette tournure d'esprit était assez générale ; elle inspirait une partie de la presse et de l'opinion publique. Lisons les journaux de l'époque et nous verrons que l'on s'efforçait d'atténuer nos échecs devenus chroniques et, — en manière de protestation, — de mettre en suspicion la bonne foi et l'impartialité des experts fédéraux.

C'est le moment de rappeler que la commission spéciale, qui fut chargée de l'étude de l'avant-projet de revision de la loi de 1874, avait confié à M. le député Georges Python la mission de défendre ses propositions devant le Grand Conseil. L'honorable et jeune représentant du district de la Broye, au sein de l'autorité législative, exerçait encore les fonctions de président du tribunal de l'arrondissement de la Sarine. En sa qualité de rapporteur, il remplit son rôle de porte-voix de la commission avec une telle distinction, en révélant tant de précision, de méthode et de vues lointaines, qu'il eut tôt fait de capter l'attention et la confiance du Grand Conseil. Pour maints députés déjà, l'homme d'Etat perçait sous le rapporteur. On eût, pourtant, bien étonné M. Python en lui prédisant que, bientôt, il lui appartiendrait d'acheminer l'école dans des voies plus larges et plus progressistes. Mais le siège d'un bon nombre de députés était fait : leur résolution sera de hâter le jour où les intérêts de l'école seront confiés à une force qui se montrait déjà si agissante, partant, capable de faire remonter le courant à notre esquif scolaire et de le conduire au havre sûr, malgré le vent contraire et la houle des flots.

« Il y a dans l'activité des grands hommes, écrit quelque part un historien de marque, deux stades principaux. » Envisageant celui des débuts, Guizot ajoute : « Le grand homme comprend mieux que tout autre les besoins de son temps, les besoins réels, actuels, ce qu'il faut à la société contemporaine pour vivre et se développer régulièrement. C'est ce qui fait qu'il est, dès qu'il paraît, compris, accepté, suivi, que tous se prêtent et concourent à l'action qu'il exerce au profit de tous. » Comment mieux dépeindre le rôle futur de M. Python et la puissance populaire sur laquelle il ne craindra pas de s'appuyer plus tard pour réaliser son programme ?

Dans ses exposés, le rapporteur de 1884 ne s'embarrassa pas

d'une vague phraséologie ; il se dispensa d'y introduire des comparaisons forcément boiteuses entre les grands courants pédagogiques des nations voisines et les besoins immédiats de l'heure dans notre petit et modeste pays. Il alla droit au but en cherchant à faire toucher, en quelque sorte, du doigt la faiblesse de notre enseignement et le moyen de le sortir de son marasme invétéré. Etudiant le système proposé par le projet, il ne niera pas que les nouvelles dispositions ne conduisent à améliorer la situation et à consacrer quelques progrès ; mais il se hâtera de démontrer que l'effort requis lui paraissait insuffisant.

« Ce qu'il faut, déclarera-t-il, c'est réformer l'esprit public et inspirer aux populations une conviction forte et absolue de la nécessité de l'instruction. La répression des absences n'est qu'un palliatif. Quand le peuple aimera l'instruction, en comprendra l'importance, les absences deviendront plus rares. Ce qu'il faut, c'est changer le système de l'organisation des écoles primaires... » Et il s'appliqua à exposer aux députés les avantages de cours complémentaires, qui, dans sa pensée, devaient former le couronnement de l'enseignement élémentaire, — qu'on les désigne sous le nom d'école régionale ou d'école primaire supérieure. Les classes qu'il entrevoyait constituaient une innovation hardie à une époque où l'école n'avait point trouvé la faveur populaire. Si l'idée ne fut pas immédiatement comprise, elle se fraya pourtant sa voie et, n'étaient les ressources limitées du budget, le pays serait aujourd'hui couvert d'un réseau de ces institutions qui ont rendu de réels services dans les quelques régions qu'elles desservent depuis tantôt trente ans. Nul n'ignore qu'une dizaine de ces écoles pourraient être ouvertes demain dans certains centres du pays qui les demandent avec insistance, si les moyens financiers actuels permettaient leur établissement et leur entretien. Les dirigeants de 1884 réservèrent à la proposition du rapporteur un accueil plutôt froid, en raison de sa nouveauté surtout. Nous sommes d'un pays où les mots « progrès, développement » sont sur toutes les lèvres ; mais où l'on prend facilement peur quand il s'agit d'adopter une idée simplement pratique. Il faut que l'expérience faite ailleurs nous ouvre les yeux. Ainsi en a-t-il été des écoles primaires supérieures établies récemment dans le canton de Vaud qui possède, pourtant, une organisation de l'enseignement secondaire plus complète que la nôtre. Tout progrès ne s'est implanté chez nous qu'au prix d'un combat, dira un jour M. Python sous forme de boutade qui, cependant, peint exactement la situation. « Vous voulez le progrès scolaire, dira-t-il aux députés, établissez, dans le cadre de l'enseignement primaire, un degré supérieur aux cours élémentaires. » La loi qu'il avait introduite, remaniée et défendue, ne comportant pas ce réquisit principal, on vit, — spectacle piquant, — le rapporteur voter, en dernier débat, contre son œuvre ainsi amoindrie.

Deux années plus tard, le rapporteur courageux et sagace de

la loi scolaire qui nous régit encore fut chargé d'en faire l'application. Cet instrument, après quarante-deux ans d'usage, demeure assez souple, assez moderne pour n'entraver en rien d'ultérieurs développements. Entre des mains habiles, il a permis maintes expériences, de nombreux progrès, même la création de cours complémentaires des jeunes filles, ces écoles ménagères qui ne nous coûtent pas cher grâce à la subvention fédérale pour l'enseignement professionnel et qui eurent les débuts orageux que l'on sait. Dans le cadre de cette loi, il y aura longtemps, bien longtemps encore, la place d'autres améliorations souhaitables dans l'intérêt de l'avenir.

Ayant fait le sacrifice d'une carrière libérale qui s'annonçait brillante et qui lui assurait tout au moins une large indépendance, M. Python avait accepté les fonctions de président du tribunal et celles de professeur à l'école de droit. Il abandonna aussi cette voie qui satisfaisait ses aspirations de juriste pour répondre aux vœux du Grand Conseil. C'est qu'il avait le sens aigu de la situation comme de l'importance de l'œuvre dont la direction lui était confiée. Sans s'attarder aux polémiques d'ordre inférieur qui surgissaient sans cesse autour des épreuves fédérales ; sans voir non plus, dans ce contrôle, une éprouvette propre à jauger le degré de l'instruction de notre jeunesse, il s'en servit pour signaler les tâches prochaines et irrémédiables de l'école, tâches qu'il avait entrevues et approfondies au cours des débats sur la législation scolaire. Au surplus, la population lui fit confiance comme ses représentants ; elle en vint à une meilleure appréciation des choses, elle modifia son hostilité latente et reconnut qu'il fallait agir sur les causes de notre infériorité au lieu de protester contre ses effets. Par degré, un changement s'accusa : on vit la Broye d'abord, puis la Gruyère, ensuite la petite Veveyse prendre de l'avance et rejoindre bientôt les districts les mieux cotés de Suisse dans les tables de la statistique. Tous les districts fribourgeois rivalisant d'ardeur, le canton, à son tour, sortit enfin de sa position humiliante marquée par le 24^{me} rang que lui assignait, en 1884, la note moyenne de ses ressortissants. (En 1907, 6^{me} rang.)

« D'autres cantons ayant aussi tenté un effort parallèle, l'opinion avancée perdit de sa jactance et ne tarda pas à avouer que l'examen des recrutables ne constituait pas un moyen rigoureux de comparaison intercantonale, pas plus qu'il ne légitimait les désirs à peine voilés d'une centralisation de l'école suisse. Plus tard, les rôles seront changés au point que l'on brûlera ce que l'on avait adoré et, curieux retour des choses, on verra les cantons taxés de retardataires au regard de l'art. 27 de la Constitution fédérale, se faire les défenseurs des examens des recrutables par reconnaissance d'abord et, ensuite, afin de conserver à l'enseignement post-scolaire son plus puissant adjuvant. » (*Annuaire* 1927.)

M. le Directeur de l'Instruction publique saisissait, est-il besoin

de le dire, toutes les occasions d'agir sur l'opinion. Il profita largement du concours de la Société fribourgeoise d'Education, déjà alors si sympathique aux instituteurs et aux membres du clergé, pour exprimer toute sa pensée sur l'école. Ainsi le fera-t-il, avec autant de satisfaction que de force, le jour où l'on se félicitait que Fribourg ait pris le pas sur Berne dans la statistique scolaire suisse : « Ah ! notre tâche n'est point encore achevée ! s'écriait-il. Plusieurs motifs nous engagent à persévérer, à poursuivre notre lutte avec une nouvelle ardeur. Il y a d'abord un motif politique tiré de nos relations extérieures. Vous connaissez la joyeuse émulation qui s'est établie entre les cantons sous le contrôle de la Confédération. Celui qui n'avance pas, recule ; si nous voulons conserver la place que nous avons conquise dans le rang des cantons, nous devons progresser encore et nous le pouvons si nous en avons une ferme volonté. Dernièrement, j'assistais à une conférence des directeurs de l'Instruction publique de la Suisse romande. La proposition y fut faite de supprimer la publication des notes des recrutables. Le représentant de Fribourg s'est opposé énergiquement à cette mesure qui, il faut le reconnaître, a grandement servi chez nous, malgré ses imperfections, la cause de l'instruction populaire. Nous sommes ainsi faits ! et nous devons en faire l'aveu : la Providence est souvent obligée de recourir à nos adversaires pour nous aiguillonner dans notre marche vers le progrès. Les examens fédéraux, dont nous nous sommes tant méfiés, ont servi à développer l'instruction de notre jeunesse. Autre conséquence : lorsqu'il s'est agi de régler la question des subventions de la Confédération à l'école primaire, la majorité du Conseil national a été désarmée devant les efforts, devant l'activité déployée par les cantons. Aussi, cette subvention fut-elle accordée dans des conditions telles qu'elle devenait acceptable au regard même de nos principes fédéralistes. »

La société d'éducation, la presse, les conseils du clergé et des amis de l'école, tous les moyens furent mis en œuvre pour éclairer le peuple fribourgeois, changer sa mentalité et lui faire apprécier les bienfaits de l'école. Indépendamment du corps inspectoral que nous verrons enthousiaste à sa mission sous une direction ferme et compétente, le regretté chef de nos écoles sut s'attacher des personnalités dont la collaboration lui fut grandement précieuse : M. le rédacteur Soussens, dont on admirait l'universalité des connaissances et l'esprit méthodique ; M. le professeur Horner, le père de la pédagogie fribourgeoise ; M. le chanoine Morel ; M. Vonlanthen et tant d'autres dont le dévouement lui était acquis et au sujet desquels il écrira quelque jour : « Nous avons rencontré la plus grande bonne volonté auprès de personnes que nous sommes habitué à considérer comme des auxiliaires de l'administration et qui ne savent rien nous refuser dès que leur concours est réclamé pour le bien des écoles. »

(A suivre.)

E. G.